GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
17 FEV. 2012
DEPOT N° 5795

9 PLACE VENDOME

Société civile immobilière
Au capital de 22.333.785 €
Siège social : 120 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine
428 811 574 RCS Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES EN DATE DU 30 JANVIER 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
LE 30 JANVIER,
A 15 HEURES,

I- Les soussignées :

	Associés	Nombre de parts sociales
1	**TRAJAN LUXEMBOURG II S.A R.L.** une société de droit luxembourgeois au capital de 90.000 €, dont le siège social est situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129735, représentée par Alan Dundon et Tim Otway, en leur qualité de gérants	1
2	**TRAJAN LUXEMBOURG S.A R.L.** une société de droit luxembourgeois au capital de 90.000 €, dont le siège social est situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129227, représentée par Alan Dundon et Tim Otway, en leur qualité de gérants	1.488.918
	TOTAL	**1.488.919**

associés de la société 9 PLACE VENDOME, une société civile immobilière au capital de 22.333.785 €, dont le siège social est situé 120 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 428 811 574 RCS Nanterre (la « **Société** ») ;

II- Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information au Commissaire aux comptes de la Société ;

- une copie de la lettre de démission de Monsieur Aidan Brooks de ses fonctions de Gérant de la Société en date du 23 janvier 2012 ;

- un exemplaire des statuts à jour de la Société.

III- Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ,

- Constatation de la démission de Monsieur Aidan Brooks de ses fonctions de Gérant de la Société ;

- Pouvoirs pour les formalités.

IV- Après avoir constaté que :

Monsieur Antony Goichon, Commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informé du projet des décisions qui suivent.

V- Ont pris en conséquence les décisions suivantes ·

1. APPROBATION DES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES DECISIONS QUI SUIVENT SONT PRISES

Les associés décident d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises conformément aux articles 20 et 21.4 des statuts (sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) et déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

2. CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR AIDAN BROOKS DE SES FONCTIONS DE GERANT DE LA SOCIETE

Les associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Aidan Brooks de ses fonctions de Gérant de la Société adressée le 23 janvier 2012, constatent à effet au 23 janvier 2012, la démission de Monsieur Aidan Brooks de ses fonctions de Gérant de la Société.

3. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme des présentes par l'un des Gérants ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié conforme par l'un des Gérants à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

* *
*

Fait le 30 janvier 2012
En trois (3) exemplaires originaux

TRAJAN LUXEMBOURG SARL
Par . Tim Otway et Alan Dundon
Titre : Gérants

TRAJAN LUXEMBOURG II SARL
Par : Tim Otway et Alan Dundon
Titre : Gérants